

D23-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le premier du mois d'avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué les vingt-six mars s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBIN, Maire.

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Étaient présents : M. Christophe AUBIN, Mme Béatrice BESSIERE, Mme Maguy BRUNIER TESSIER, M. Matthieu CHARPENTIER, M. Frédéric COLLIN, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, M. Mathieu GREFFARD, M. Ismaël GOUNORD, Mme Hélène HERBRETEAU, M. Christian JARD, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUZAN BARRETEAU, M. Fabien MURAIL, M. Julien QUONIAM.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice BESSIERE

Date de convocation du conseil municipal : Le 26 mars 2026.

Élection d'un représentant au sein du GIP GEO VENDEE

Rapporteur M. le Maire :

Par délibération D06-2025 du 30 janvier 2025, la commune de Rosnay a décidé d'adhérer à l'association Géo Vendée qui s'est transformée en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1er juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Les missions du GIP Géo Vendée sont :

- Assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec la commune (formations, ateliers cartographiques, portail géographique, ...)
- Favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Conformément aux termes de la Convention Constitutive de GEO VENDEE : « Les représentants des membres du Groupement au sein l'Assemblée Générale ainsi que leurs suppléants sont désignés par les instances compétentes de ces membres pour la durée de leur mandat ».

Il convient alors de nommer les représentants de la commune au sein du GIP GEO VENDEE.

Conformément à l'article L.2121-21, Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des représentants, et décide de désigner les représentants par un vote à main levée

Le conseil municipal, après en avoir procédé à l'élection décide, à l'unanimité, de nommer :

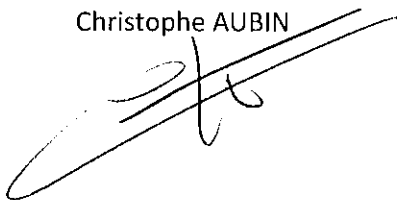
- **M. Christophe AUBIN** en qualité de représentant titulaire de la commune de Rosnay au sein du GIP GEO VENDEE ;
- **M. Frédéric COLLIN** en qualité de représentant suppléant de de la commune de Rosnay au sein du GIP GEO VENDEE.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à M. Christophe AUBIN, titulaire et M. Frédéric COLLIN, suppléant, aux fins :

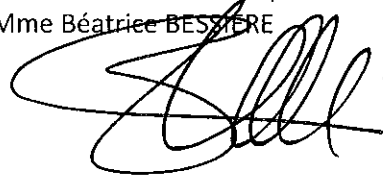
- de représenter la commune de Rosnay au sein du GIP GEO VENDEE,
- de siéger et voter aux Assemblées Générales du GIP GEO VENDEE,
- et le cas échéant, de siéger et voter au Conseil d'Administration du GIP GEO VENDEE si les représentants sont désignés au sein d'un collège administrateur.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christophe AUBIN



Le Secrétaire de séance,
Mme Béatrice BESIÈRE



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 02/04/26 et affichée le 02/04/26